

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°45

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BRAND - M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : DECISION D'ACQUISITION OFS

L'acquisition présentée ci-après représente un engagement financier, au titre de l'OFS, de **195 000,00 euros HT** hors frais d'actes.

• **Acquisition d'un terrain pour un projet OFS à MORTEAU**

Pour rappel, dans sa séance du 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a pris connaissance de l'avis formulé par le Comité Consultatif OFS du 15 septembre 2022 portant notamment sur un projet de logements en Bail Réel Solidaire sur la commune de Morteau, « A Tout Vent ».

Il a par ailleurs autorisé le Directeur à engager un projet de consultation d'opérateurs.

La commune de Morteau, via son aménageur la SPL Territoire 25, propose à l'OFS d'acquérir une parcelle permettant la réalisation d'environ 10 logements accessibles socialement.

Il s'agit d'une portion de parcelle d'environ 10a 05ca à prendre dans la parcelle de plus grande contenance cadastrée section AT numéro 474 pour un montant de **195 000 euros HT** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation France Domaines n°2024-25411-36784 du 11 Juin 2024.

L'acquisition se fera sur le budget annexe de l'OFS.





L'avis formel de la commune de Morteau et de la communauté de communes du Val de Morteau a été sollicité le 16 mai 2023

Le calendrier prévisionnel du lancement du projet est le suivant :

- Signature d'une promesse de vente à l'OFS du terrain : Septembre 2024
- Lancement de la consultation d'opérateurs : Septembre 2024
- Remise des offres des opérateurs : Décembre 2024
- Examen des offres et décision d'attribution : Janvier 2025
- Signature d'une promesse de BRS à l'opérateur retenu soumise à conditions suspensives : Février 2025
- Obtention par l'opérateur d'un permis de construire purgé : Octobre 2025
- Signature du BRS opérateur et démarrage du chantier : Novembre 2025
- Livraison des logements : été 2027

Pour rappel, le prix de vente des logements devra respecter la valeur moyenne de 2700 € TTC/m² SHAB stationnement inclus afin de permettre d'atteindre un différentiel de 30% par rapport au prix du neuf.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- du projet OFS sur la commune de MORTEAU et de l'échéancier prévisionnel de l'opération,

DECIDE

- de l'acquisition d'une portion de parcelle d'environ 10a 05ca à prendre dans la parcelle de plus grande contenance, cadastrée section AT numéro 474 pour un montant de 195 000 euros HT (hors taxes et frais d'enregistrement),

ET AUTORISE

- le directeur à signer tous documents se rapportant à ce projet et à lancer la consultation des opérateurs

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe ALPY